

RÉSOLUTION N° 385

**SYSTÈME CONTINENTAL D'INFORMATION SUR LES
POLITIQUES AGRICOLES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les instances dirigeantes et techniques des ministères de l'Agriculture et les organisations du secteur privé ont besoin de disposer en permanence d'information exacte et actualisée sur les politiques sectorielles et commerciales du domaine agricole et sur les prévisions de production et de consommation des pays du Continent;

Que cette information doit faciliter la réalisation d'études comparatives, la mise à profit des expériences réussies, la conception et la modification des stratégies et politiques nationales ainsi que les progrès des processus d'intégration régionale et continentale;

Qu'il est nécessaire de tirer profit des capacités de coopération technique et de faciliter l'accès des pays à cette coopération, en fonction des besoins particuliers des États membres de l'Institut en matière de développement agricole,

DÉCIDE :

1. De demander à la Direction générale de prendre les dispositions nécessaires pour, avec l'appui des institutions des États membres :
 - a. mettre au point et tenir à jour un système d'information sur les politiques agricoles, sur les instances qui les formulent, sur les données d'expériences relatives à leur application et sur la disponibilité d'experts de haut niveau dans ce domaine;
 - b. poursuivre les efforts en cours visant à renforcer la coopération horizontale dans ce domaine.
2. De s'engager à fournir à la Direction générale de l'Institut l'information indispensable au fonctionnement du système et à collaborer à son élaboration et à sa mise en œuvre.